

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil lundi le 4 juillet 2022 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

Présences : Mme Annie Gentesse
MM. Pierre Lavigne, Sylvain Masson, Éric Emond, Patrice Paillé et Sylvain Jacques
sous la présidence d'Éric Leroux, maire

Absence(s) : Aucune

Nombre de citoyens : 3

Est également présente madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

3. CONSEIL

3.1. Dépôt des états financiers vérifiés et faits saillants de 2021

3.2. Nomination maire suppléant

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

5.1. Procès-verbal séance régulière du 6 juin 2022 et séance extraordinaire du 20 juin 2022 – Adoption

6. COMPTABILITÉ

6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – JUIN 2022

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

7.1. Autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

7.2. Programme embellissement – Saint-Cyrille-de-Wendover en fleurs

7.3. TOPONYMIE – Rue Lili-Anne

7.4. TOPONYMIE – Rue Philippe

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

8.1. Modification du Règlement d'emprunt # 468 – Aménagement du parc Guévremont afin d'affecter une subvention et de l'ajuster à la période fixée des versements

8.2. Adoption du Règlement # 437-26 – Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments

8.3. Adoption du Règlement # 437-27 – Modification de la zone P7

8.4. Règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc

- 8.5. Règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube; Service des incendies
 - 8.5.1. Avis de motion : Règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube; Service des incendies
 - 8.5.2. Dépôt du projet de règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube; Service des incendies

9. URBANISME – DOSSIERS

10. URBANISME – PIIA

- 10.1. 3725 Principale – Revêtement extérieur; façade arrière
- 10.2. 95 St-David – Changement de fenêtres
- 10.3. 3885 Principale – Construction 4 logements

11. TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Achat inverseur automatique – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 11.2. Octroi contrat – Pavage rue Turgeon

12. AQUEDUC / ÉGOUT

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. Achats de deux (2) bunkers et outil de désincarcération

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

- 15.1. Embauche – Adjointe chef animateur
- 15.2. Embauche aide concierge – Stagiaire carrefour jeunesse emploi
- 15.3. Embauche – Programme d'intégration STG - 2022
- 15.4. Camp de jour – Allocation cellulaire

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

- 16.1. Certificat de disponibilité C-12/22

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

1.1. Constatation du quorum et ouverture de la séance

6134.07.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Que la présente séance soit ouverte à 19 h 31.

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

Ajout point : 3.2 Nomination maire suppléant

6135.07.22 Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Sylvain Masson
Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.
Le vote est demandé : 4 en faveur et 2 en défaveur
ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

3. CONSEIL

En début de séance, M. Éric Leroux, absent aux séances du 6 juin et 20 juin 2022, déclare rétroactivement son conflit pour :

- ✓ *La séance ordinaire du 6 juin 2022, point 10.5) 4600-4608 rue Principale; démolition*
- ✓ *La séance extraordinaire du 20 juin 2022, point 3.1) TOPONYMIE – Chemin de La Feuille Verte*

3.1. Dépôt des états financiers vérifiés et faits saillants de 2021

3.2. Nomination maire suppléant

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la résolution # 5775.11.21 car certains élus ne sont pas disponibles en permanence;

Considérant que le poste de maire suppléant peut demander beaucoup de disponibilités aux heures d'ouverture de la Municipalité;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer une continuité avec l'administration en nommant un maire suppléant pour la durée du mandat actuel afin de mieux faire avancer les dossiers;

Considérant que la période estivale arrive et qu'il y a non disponibilité pour certains élus pour la fonction de maire suppléant;

6136.07.22 Sur proposition de monsieur Éric Emond
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- de nommer monsieur Sylvain Masson comme maire suppléant pour la durée du mandat ou en son absence monsieur Sylvain Jacques comme remplaçant.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE LA MAJORITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

5. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

5.1. Procès-verbal séance régulière du 6 juin 2022 et séance extraordinaire du 20 juin 2022 – Adoption

6137.07.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 et la séance extraordinaire du 20 juin 2022 tels que déposés.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMPTABILITÉ

6.1. Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale et remboursement des dépenses – JUIN 2022

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/22 émis;

6138.07.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson
Appuyée par monsieur Eric Emond

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juin 2022, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats : Juin 2022	232 760,91 \$
Déboursés directs : Juin 2022	3 725,45 \$
Dépenses préautorisées : Juin 2022	17 372,67 \$
Rémunération globale : Juin 2022	118 592,52 \$
Remboursement des dépenses - KM : Juin 2022	0 \$
	<u>Total 372 451,55 \$</u>

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. DOSSIERS MUNICIPAUX

7.1. Autorisation de passage – Tour CIBC Charles-Bruneau

Considérant la demande d'autorisation de passage faite à la Municipalité pour le passage de cyclistes pour la fondation Charles-Bruneau pour jeudi le 7 juillet 2022;

Considérant que cet événement contribue à sa mission, soit de procurer aux enfants atteints de cancer au Québec les meilleures chances de guérison par le financement de la recherche et de projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;

6139.07.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'autoriser le passage des cyclistes en date du 7 juillet dans le cadre de l'événement phare de la fondation Charles-Bruneau pour la 26^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2. Programme embellissement – Saint-Cyrille-de-Wendover en fleurs

Considérant que la Municipalité veut donner le goût à plusieurs citoyennes et citoyens de fleurir la façade de leur résidence ou de leur logement en y ajoutant un ou plusieurs éléments aux couleurs de notre nouvelle identification municipale;

Considérant que les couleurs rose, violet, fuchsia ou lilas sont à privilégier plutôt que les catégories de plants spécifiques;

6140.07.22 Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de remettre six (6) prix de 100 \$ aux participants dans différentes catégories soit, entre autres :

- Maison en fleurs, multilogements, services et commerces ainsi qu'industries et fermes.

Pour favoriser le plus grand nombre et vous inciter à participer, les gagnantes et gagnants des deux dernières années ne seront pas sélectionnés.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. TOPONYMIE – Rue Lili-Anne

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant le projet de construction d'une nouvelle rue sur le lot 6 517 008;

Considérant la demande du promoteur de nommer la nouvelle rue – rue Lili-Anne;

6141.07.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme et de désigner la nouvelle rue, tel qu'apparaissant au plan cadastral, comme étant la rue Lili-Anne.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4. TOPONYMIE – Rue Philippe

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme;

Considérant le projet de construction d'une nouvelle rue projetée sur le lot 4 335 004 et 6 517 018;

Considérant la demande du promoteur de nommer la nouvelle rue – rue Philippe;

6142.07.22 Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'entériner la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme sur le dossier du développement du Domaine des Prairies et de désigner la nouvelle rue, tel qu'apparaissant au plan cadastral, comme étant la rue Philippe.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

8.1. Modification du Règlement d'emprunt # 468 – Aménagement du parc Guévremont afin d'affecter une subvention et de l'ajuster à la période fixée des versements

Considérant qu'il est nécessaire d'amender le règlement # 468 pour spécifier le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention;

Considérant que le conseil a reçu une copie en date du 29 avril 2022 et renonce à sa lecture;

6143.07.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- QUE l'article 6 soit remplacé par l'article 7 se lisant comme suit :

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement;

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

- QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Adoption du Règlement # 437-26 – Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-26 – Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments a été déposé à la séance du 4 avril 2022;

Considérant que le second projet du règlement # 437-26 a été adopté à la séance ordinaire du 6 juin 2022;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6144.07.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le Règlement portant le # 437-26 – afin de modifier la Hauteur des bâtiments, clôture de piscine, apparence extérieure des bâtiments.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Adoption du Règlement # 437-27 – Modification de la zone P7

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 437-27, du Règlement # 437-27 pour permettre la modification de la zone P7 a été déposé le 4 avril 2022;

Considérant que le second projet du règlement # 437-27 a été adopté à la séance ordinaire du 6 juin 2022;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6145.07.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le # 437-27 afin de modifier la zone P7.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Règlement # 436-4 – Modification article 30; valeur des terrains pour fonds de parc

Considérant qu'un avis de motion a été fait le 4 avril 2022;

Considérant qu'un premier projet conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 436-4, du Règlement # 436-4 pour permettre la modification « Valeur des terrains pour fonds de parc »;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil et qu'ils renoncent à sa lecture;

6146.07.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le second projet de règlement portant le # 436-4 afin de modifier la valeur des terrains pour fonds de parc.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube; Service des incendies

8.5.1. Avis de motion : Règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube; Service des incendies

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Masson de l'adoption prochaine du règlement d'emprunt # 482, lequel a pour objet de décréter une dépense de 600 000 \$ et un emprunt de 600 000 \$ pour l'achat d'un camion cube pour le Service incendie.

8.5.2. Dépôt du projet de règlement d'emprunt # 482 – Achat camion cube; Service des incendies

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement d'emprunt # 482 pour l'achat d'un camion cube pour le Service des incendies;

Dépôt du projet de règlement d'emprunt pour l'achat d'un camion cube pour le Service des incendies.

9. URBANISME – DOSSIERS

10. URBANISME – PIIA

10.1. 3725 Principale – Revêtement extérieur; façade arrière

Monsieur Éric Leroux déclare son conflit d'intérêt dans ce dossier et se retire de la salle pour cette résolution.

Considérant que la demande porte sur un changement de revêtement extérieur sur la façade arrière de la résidence sise au 3725 Principale;

Considérant que l'ensemble des plans présentés sont complets;

Considérant que le revêtement extérieur proposé est un revêtement de clin de vinyle de couleur gris;

Considérant qu'un patio et qu'un toit seront annexés à la résidence;

Considérant que le projet répond aux critères et objectifs de la section 1) de l'article 9.2 du règlement # 321 sur les PIIA;

6147.07.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que le conseil approuve la demande telle que déposée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2. 95 St-David – Changement de fenêtres

Considérant que la demande porte sur le changement des fenêtres de la résidence sise au 65 St-David;

Considérant que les fenêtres proposées seront à guillotine;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage # 437 ainsi qu'au critère 2a) ii) de l'article 3.2.2 du règlement # 321 sur les P.I.I.A;

6148.07.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu que le conseil approuve la demande telle que déposée.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3. 3885 Principale – Construction 4 logements

Considérant que la demande porte sur la construction d'un nouvel immeuble résidentiel de quatre logements sur le lot # 4 335 305;

Considérant que le propriétaire et la chargée de projet (M. Yunior Alvarez et Mme Audrey Hamel) étaient présents lors de la rencontre du comité;

Considérant que les demandeurs ont présenté deux propositions différentes avec et sans garage détaché;

Considérant que le règlement de zonage # 437 exige des marges latérales de 4 mètres dans la zone C-7;

Considérant que la proposition avec un garage détaché implique une marge latérale droite de 2,33 mètres ce qui n'est pas conforme au règlement de zonage;

Considérant que la proposition de la bâtisse présente un revêtement extérieur de pierres taillées de type « Permacon briques et pierres Cinco gris Newport » ainsi que du revêtement de fibrociment de type « James Hardie » de deux couleurs;

Considérant que les critères des sous-paragraphes 2a) de l'article 9.2 du règlement # 321 sur les PIIA concernant les nouveaux bâtiments principaux sont tous respectés;

6149.07.22

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le conseil municipal approuve la demande, telle que présentée, avec les entrées à voie unique de chaque côté de la bâtisse, sans garage, avec de la pierre taillée en façade et des encadrements de fenêtres uniformes sur l'ensemble des ouvertures tout en recommandant au citoyen d'ajouter des retours de corniches.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. TRAVAUX PUBLICS

11.1. Achat inverseur automatique – Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)

Considérant la résolution # 5800.11.21 autorisant l'acquisition d'une génératrice au garage municipal;

Considérant qu'un inverseur automatique est requis;

Considérant que l'achat est financé à même l'aide accordé de 179 140 \$ du programme PRABAM;

6150.07.22

Sur proposition de monsieur Patrice Paillé
Appuyée par monsieur Sylvain Masson

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un inverseur automatique au cout de 5 697,72 \$ (taxes incluses) à la firme Drumco Énergie.

Le préambule fait partie de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2. Octroi contrat – Pavage rue Turgeon

Considérant le règlement d'emprunt # 479 pour le pavage de la rue Turgeon;

Considérant que la Municipalité est allée en appel d'offres public sur SEAO;

Considérant la réception des soumissions;

6151.07.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques
Appuyée par monsieur Patrice Paillé

Il est résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Sintra inc. au montant de 165 666,33 \$(taxes incluses);

Le financement est applicable au règlement d'emprunt # 479.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AQUEDUC / ÉGOUT

13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1. Achats de deux (2) bunkers et outil de désincarcération

6152.07.22

Sur proposition de monsieur Sylvain Masson
Appuyée par monsieur Éric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser l'achat de deux (2) bunkers chez Aéro-Feu au coût de 6 951,39 \$ (taxes incluses);
- d'autoriser l'achat de pince de désincarcération au coût de 24 259,54 \$ (taxes incluses).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. OFFICE D'HABITATION DRUMMOND (OHD)

15. LOISIRS & COMMANDITES

15.1. Embauche – Adjointe chef animateur

6153.07.22

Sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Eric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de madame Judy Vallière, à titre d'adjointe au chef animateur, 40 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, au salaire de 16,50 \$ l'heure.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2. Embauche aide concierge – Stagiaire carrefour jeunesse emploi

M. Éric Leroux déclare un conflit d'intérêt potentiel et se retire de la salle pour la résolution.

6154.07.22 sur proposition de madame Annie Gentesse
Appuyée par monsieur Eric Emond

Il est résolu :

- d'autoriser l'embauche de monsieur Philip Boutin-Joyal, à titre d'aide conciergerie, 10 heures par semaine, pour une période de (8) semaines, et ce, à titre de stagiaire dans le programme carrefour jeunesse emploi. La rémunération sera assurée par ces derniers (CJE).

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.3. Embauche – Programme d'intégration STG - 2022

6155.07.22 Sur proposition de monsieur Eric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'engager madame Flavie Ducharme Turcotte en date du 27 juin au poste d'intervenant pour les enfants ayant des besoins particuliers et qui sont résidents de la Municipalité;
- durée de 8 semaines au taux de 20 \$/h horaire 7,5 hr/jour. Ce poste est un poste spécialisé et subventionné.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4. Camp de jour – Allocation cellulaire

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-12/22 émis;

6156.07.22 Sur proposition de monsieur Eric Emond
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- de rembourser la somme de 80 \$ à madame Kaissy Lemire pour l'utilisation de son cellulaire dans le cadre de son emploi de chef animateur pour le camp de jour 2022;
- de verser une compensation de 250 \$ pour les mois de mai à septembre 2022 au coordonnateur en loisirs pour l'utilisation de son cellulaire personnel;
- que l'autorisation demeure conditionnelle à ce que la Municipalité ne fournisse pas d'appareil et/ou de contrat de service.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

16.1. Certificat de disponibilité C-12/22

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou, si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER
Ce 4 juillet 2022

Lyne Rivard
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 35.

Signé :

Éric Leroux, *maire*

Lyne Rivard, *directrice générale
et secrétaire-trésorière par intérim*